

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association LA ROTULE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association LA ROTULE domiciliée Mas de Nuc Sud – 46260 CONCOTS pour 4 représentations au théâtre l'Eclat du spectacle « Daniel dans la nuit » les 7 et 8 avril 2023 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 2.400 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiement pour un montant de 1.229,20 € TTC ainsi que les ateliers de sensibilisation pour un montant de 800 € TTC.


Fait à PONT-AUDEMER le 15 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,

Publié le 19/12/2022



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221215-232-AU
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine